



DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES

n° 188-2022

OBJET :

Déclassement d'une partie du  
domaine public rue Arthur  
Favarro contigüe à  
la parcelle CA n°7

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas »  
+ 2 « Miramas avec  
vous »)

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
Reçu en préfecture le 18/10/2022  
Publié le 21/10/2022 SLO  
ID : 013-211300637-20221012-188\_2022-DE

MAIRIE DE MIRAMAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
MIRAMAS

Séance du 12 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le douze octobre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Monsieur **Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

**Etaient représentés : Madame et Messieurs,**

Gérald GUILLEMONT par Christian PEYRO  
Jacques BAUDOUX par Géraldine BUTI  
Fadéla AOUMMEUR par Anne-Marie CHAYOT  
Hatab JELASSI par Maryse RODDE  
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

**Etaient absents excusés : Madame et Messieurs,**

Viviane ROYER  
Romain TONUSSI  
Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**OBJET** : Déclassement d'une partie du domaine public rue Arthur Favarro contigüe à la parcelle CA n°7

Madame et Monsieur [REDACTED] propriétaires de la parcelle CA n°7 située rue Isidore Blanc souhaitent acquérir environ 36 m<sup>2</sup> du domaine public rue Arthur Favarro devant leur propriété dans le but de son agrandissement et d'un alignement sur les propriétés voisines.

Avant toute cession, il est nécessaire de procéder au déclassement de ce terrain afin de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de déclassement dans le domaine privé communal d'environ 36 m<sup>2</sup> du domaine public rue Arthur Favarro contigüe à la parcelle CA n°7 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente délibération et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de déclassement dans le domaine privé communal d'environ 36 m<sup>2</sup> du domaine public rue Arthur Favarro contigüe à la parcelle CA n°7.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer la délibération et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication  
le : 21 octobre 2022

**Le Maire**

**Acte signé le 13 octobre 2022**

**Frédéric VIGOUROUX**